

...en direct du CHSCT

Caisse d' Epargne Bretagne Pays de Loire

Expression syndicale des élus Sud - CHSCT extraordinaire du 21/05/2015

SUPER... HYPER... PERFORMANCE: QUI DIT MIEUX!!!!!!

Le CHSCT s'est réuni le jeudi 21mai au matin pour une réunion extraordinaire à la demande d'une majorité d'élus, dont vos élus *Sud*.

Nous tenions à rappeler une des recommandations de Monsieur MINO, Inspecteur du Travail : « Etudier et mettre en place des mesures d'organisation et des modalités de management ne plaçant pas les salariés en situation de relance permanente, que cette relance soit individuelle ou collective; supprimer les modalités d'animation commerciale orientant l'ensemble de la ligne hiérarchique vers un management visant à atteindre la surperformance ».

La Direction n'a pas voulu s'exprimer sur cette recommandation.

Pourtant, suite aux différentes alertes des Médecins du Travail, les rapports de l'Inspection du Travail de 2011 et 2014, les instances du Personnel en DP, CHSCT et Comité d'Entreprise, les élus *Sud* ont constaté que les mesures prises par la Direction sont largement insuffisantes au regard du ressenti des salariés.

Vos élus *SUD* ont développé 4 thèmes :

L'OUTIL D'ANIMATION COMMERCIALE PERMANENT.

Un challenge, comme son nom l'indique, se déroule sur des périodes limitées dans le temps. A la CEBPL c'est du 2 janvier au 30/11. Dix mois sur douze, un classement des agences est affiché et des récompenses jugées très incitatives par la direction (nous n'aurons pas l'outrecuidance d'en nommer certaines) sont remises.

Les commerciaux en situation de relance permanente s'épuisent, car pour gagner « ces merveilleuses récompenses » il faut ramer plus vite que ses collègues.

C'est-à-dire vendre sans limite, toujours plus.

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire <u>www.sudbpce.com</u>





LA NOTION D'OBJECTIFS PEU CLAIRS ET FLOUS QUI INDUIT UNE SURPERFORMANCE PAR LA MISE EN CONCURRENCE PERMANENTE DES AGENCES.

.... donc de tous les salariés

Le principe même d'un challenge est de récompenser les premiers. Les autres, même s'ils travaillent autant, n'auront rien !!! Un rappel quotidien lors des briefs, précise que l'on n'est plus qu'à XX produits/ventes des 1^{ers} et que tout est encore possible pour rester ou entrer dans la course.

Mais comme l'agence qui est devant vous ne va pas s'arrêter de vendre, il faut encore mettre les bouchées doubles! *Le challenge devient un objectif en soi*! C'est une course permanente à l'échalote puisque l'on ne connait jamais le chiffre à atteindre, il évolue continuellement! On voit bien que le culte du chiffre est au cœur de l'entreprise. Certains affichent encore des tableaux de résultats (Paper-board) où chacun doit reporter ses « bâtons » des ventes de PP. (INTERDIT).

Les salariés sont donc contraints à une marche forcée par le rabâchage des chiffres pour un dépassement continuel de soi !

Mais – dixit la direction- nous n'avons plus d'objectifs, seulement des ambitions

LA NOTION D'EMPILEMENT DES ANIMATIONS

Le challenge n'étant pas jugé suffisant, la direction y ajoute : des journées thématiques, tous vendeurs, de rattrapage, de lancement de produits auxquels se greffent des contingents.

En plus, ces actions ne sont pas mises en place uniquement par l'animation commerciale, mais aussi par le groupe et l'agence qui peuvent décider de supplémentaires.

Le commercial tout au bout de la chaîne se retrouve asphyxié par cette accumulation d'opérations.

RESPECTER DES TEMPS D'ACCALMIE.

Afin que le salarié ne soit pas placé en situation de relance permanente et pour le bien-être de chacun au travail, il s'agit de préserver des temps de « travail ordinaire » :

- Un temps où le salarié réalise un travail parfaitement correct en toute sérénité,
- Un temps où le salarié peut apprécier la qualité de son travail et entretenir des relations sereines avec les clients et ses collègues,
- Un temps où on va laisser « les trucs et astuces » servis à la va-vite pour mettre en œuvre une écoute ouverte et constructive afin d'aboutir à une relation client/Caisse d'Epargne équilibrée et mettant en évidence toutes les valeurs éthiques qui renforcent une relation de confiance réciproque

Les élus Sud au CHSCT :

David BONZOM – Marie-Françoise COMBOUE – Gilles DURAND (secrétaire) – Mélissa DUTHOY – Nicole GOALIC – Valérie RAULT – Hervé TESSIER

Le représentant syndical SUD : Fabien CLOIREC

SUD Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire <u>www.sudbpce.com</u>